

DEMANDE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX OU TOUT AUTRE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Formulaire à adresser au minimum 3 semaines avant l'occupation du domaine public

DEMANDEUR : Particulier Entreprise

NOM, PRÉNOM ou DÉNOMINATION SOCIALE (en lettres CAPITALES) :

REPRÉSENTANT(E) DE L'ENTREPRISE (en lettres CAPITALES) :

Numéro de SIRET :

Domicilié(e) : N° | ____ | Voie :

Code postal : | _ | _ | _ | _ | _ | **Localité :**

Téléphone : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | **Adresse mail :** @

ADRESSE CONCERNÉE : N°: | ____ | Voie :

NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT NEUTRALISÉS :
STATIONNEMENT PAYANT : OUI NON

DATE(S) :

NATURE DE L'OCCUPATION :

REDEVANCE :

	Réserve d'emplacem ^(s)	Mise en place de barrières et affichage de l'arrêté par la régie municipale
Tarif appliqué	10 € ^(*)	116,64 € ^(*)
Mode de calcul	par jour / 10 mètres linéaires (ml) soit 2 emplac	forfait/ 1 jour / 10 mètres linéaires (ml)
Unité(s)	10 € x 10 ml x jour(s)	116,64 € x tranche de 10 ml
Redevance TTC € €

STATIONNEMENT PAYANT :

	Coût suppression stationnement payant
Tarif appliqué	7 €
Mode de calcul	Par jour / emplacement
Unité(s)	7 € x emplacements x jour(s)
Redevance TTC €
TOTAL redevance + stationnement payant : €

(*) Tarif conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 28 novembre 2023

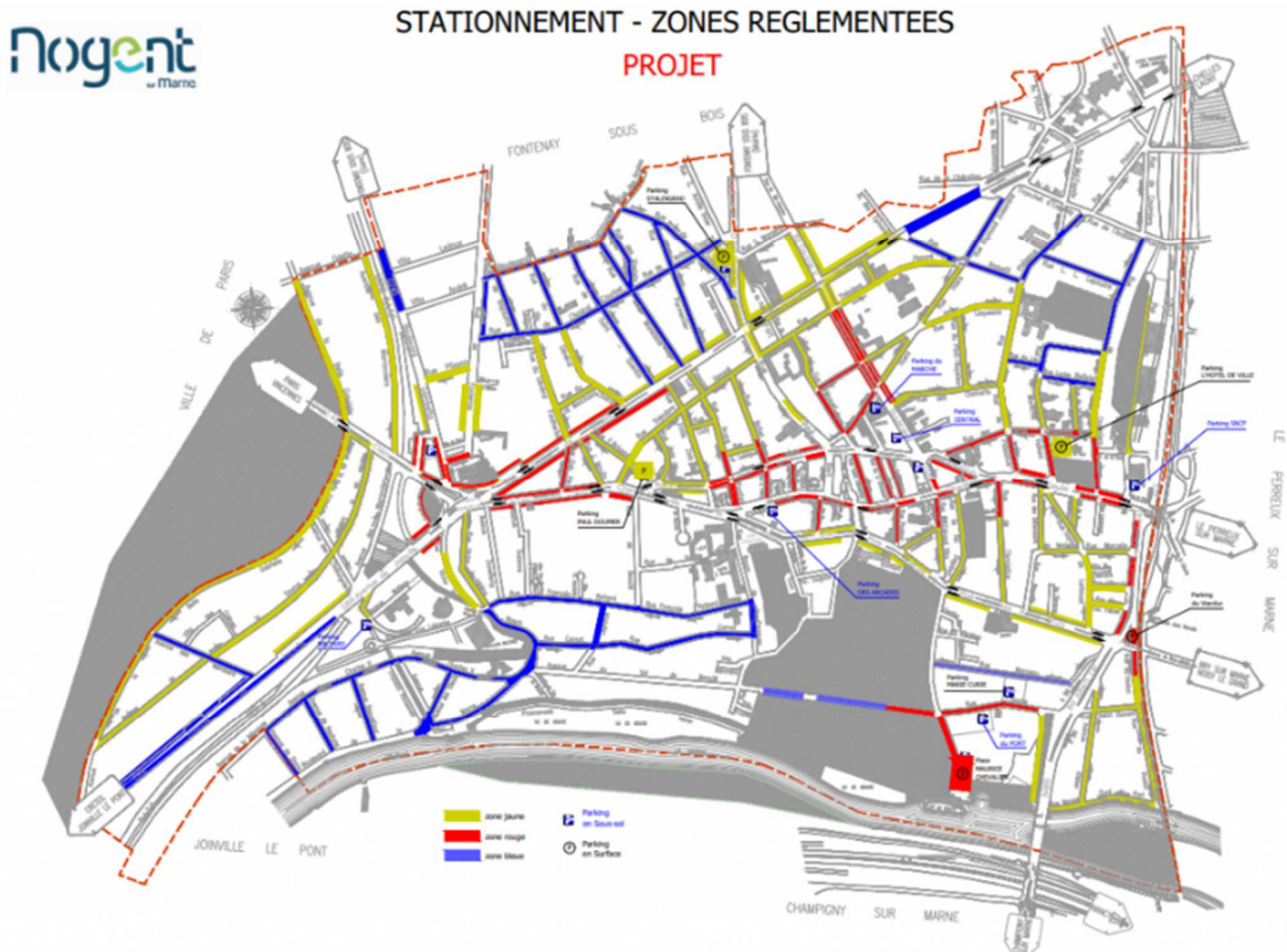
Merci de préciser :

1. La longueur du véhicule :

2. La largeur du véhicule :

Fait le Signature (ou cachet d'entreprise) :

PLAN DES ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT :



OBLIGATIONS DU DEMANDEUR :

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN PLAN COTE :

Le demandeur devra obligatoirement effectuer, un plan coté des installations envisagées, tout en faisant apparaître les propriétés bâties voisines de la propriété considérée, le trottoir et la chaussée également cotés.

OBLIGATIONS DIVERSES :

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à restituer les lieux dans leur état d'origine à l'échéance de l'autorisation, à régler les redevances d'occupation du domaine public correspondantes.

FAUSSE DECLARATION :

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la présente demande, il sera alors fait application des pénalités et amendes prévues dans la délibération du Conseil Municipal relative aux droits de voirie.